



ACOP-F

Association des
Conseillers d'orientation-Psychologues
France

Siège 41 rue Gay Lussac 75005 Paris
www.acop-asso.org

Membre de la
Société Française de psychologie
www.sfpsy.org

et de
l'Association Internationale
d'Orientation Scolaire et Professionnelle
www.iaevg.org

**Prochaines
Journées Nationales d'Etudes**

**22>25 septembre 2015
Le Havre**

« Orientations et Réseau(x) »

Madame la maire de Paris,

Par un courrier du 5 février 2015, la mairie de Paris a informé le Directeur de l'Académie de Paris de la fin de la prise en charge financière de l'hébergement et du fonctionnement des 11 CIO (Centre d'Information et d'Orientation) dits départementaux, à la rentrée 2015.

Ces CIO, que la ville de Paris a l'honneur et la charge d'avoir en gestion depuis maintenant plusieurs décennies, risquent, pour au moins 8 d'entre eux, de fermer définitivement suite à votre décision.

En effet, vous n'ignorez pas que l'Etat ne maintiendra pas la densité actuelle du réseau des CIO à Paris, ni celle d'ailleurs du réseau national.

Je me permets, en tant que président de L'ACOP-F, de m'adresser à vous dans une lettre ouverte, pour vous exprimer l'incompréhension qu'une telle décision de votre part suscite chez toutes celles et tous ceux - élèves, jeunes, parents, élu-e-s...enseignant-e-s, personnels... - qui restent profondément attachés au maintien et au principe d'un service public d'orientation de qualité.

Est-il utile de vous rappeler que ce sont plus de 25 000 jeunes et adultes qui ouvrent chaque année la porte d'un CIO à Paris pour y bénéficier d'un accompagnement, d'un conseil, d'une écoute ? N'est-ce pas là, grâce à des professionnels hautement qualifiés que peuvent se construire des ambitions, s'envisager des perspectives de formation, d'insertion et de carrière ?

Madame Vallaud Belkacem que vous connaissez bien, s'était elle-même référée à sa visite dans un CIO pour expliquer son parcours universitaire et professionnel. C'est dire ...

Par votre choix de ne plus subvenir aux besoins des CIO dont vous avez actuellement la charge, vous pénalisez les jeunes parisiens et particulièrement les plus démunis, d'une offre de service public de qualité et vous ne permettez plus aux enseignants, chefs d'établissement, à leurs partenaires (Missions locales, services médicaux sociaux, associations...) de pouvoir bénéficier de l'expertise des CIO et de leur connaissances en matière d'orientation, d'informations sur le système éducatif, les métiers et les politiques d'orientation.

Madame la maire, vous dites ne pas vouloir fermer les CIO mais simplement les transférer à l'Etat. Soit, mais vous savez parfaitement par ailleurs que si vous maintenez votre décision de vous désengager de leur financement, 8 d'entre eux vont disparaître de la Capitale.

Quel paradoxe de vouloir mettre en place un « parcours d'accompagnement » de ceux que vous appelez les « jeunes héros », issus des milieux populaires, qui veulent « réussir par l'école » et « s'insérer » dans les meilleures conditions, tout en se privant de fait de 8 CIO dont c'est la mission prioritaire !

Avec ses premiers offices d'orientation, puis ses Centres d'Orientation Scolaires et Professionnel et depuis 1971 les CIO, la ville de Paris est l'héritière d'une tradition en matière d'accompagnement des jeunes promue bien au-delà de ses murs.

Permettez-moi de vous le dire, Madame la maire, en autorisant par votre décision la fermeture de 8 CIO, la ville de Paris se prive *de facto* d'une offre

dont les entreprises privées ne vont pas hésiter à s'emparer.

Comment dans ces conditions continuer à affirmer, dans vos projets, dans les médias que les jeunes peuvent compter sur la République, alors que vous acceptez de brader une part fondamentale du réseau des CIO de la capitale ?

Les CIO, correspondent à un besoin social et éducatif de notre monde moderne et de notre société démocratique. La république en a besoin.

L'anomalie administrative à laquelle vous faite référence pour opérer aujourd'hui ce transfert de compétence ne constitue pas un motif raisonnable et vertueux du point de vue de la chose publique.

Dans un contexte extrêmement difficile du point de vue de l'insertion et de l'emploi, dans un contexte de grande fragilité du lien social, alors que l'inquiétude des familles et des jeunes est vive, l'ACOP-F rappelle que les CIO sont des espaces collectifs de dialogue, d'accueil, de suivi et de médiation. Ils sont des lieux où la prise en considération des adolescents et de leur famille par des professionnels qualifiés, constitue un levier majeur pour essayer de réduire les inégalités sociales à l'école. La place que nous leur donnons, le regard que nous portons à leurs difficultés, à leurs besoins, l'attention et le temps que nous accordons à leur expression, conditionnent le développement de leurs potentialités et leur devenir. Quelles structures mieux que les CIO peuvent assurer cette prise en charge, quels acteurs, mieux que les conseillers d'orientation-psychologues, de par leur formation, leur statut, leurs missions, sont capables de faire ce travail ?

Madame la maire, chaque fermeture de CIO, chaque renoncement à en faire des lieux éducatifs reconnus, des lieux d'observation des politiques locales d'orientation, des lieux d'accompagnement des jeunes, résonne comme un échec pour l'école publique et la république.

Alors, plutôt que de prendre la responsabilité de la fermeture des 8 CIO qui sont encore à votre charge, vous vous honoreriez d'aller au devant des collégiens, des lycéens, des étudiants, des jeunes parisiens pour leur annoncer que vous allez garder les CIO, et dans le même temps, d'envisager avec l'Education nationale les modalités à venir d'un transfert progressif de cette compétence à l'Etat. Il n'y aurait là aucune anomalie, aucun écart vis à vis de la loi, juste la volonté de promouvoir conjointement avec l'académie de Paris et donc l'Etat, le service public d'orientation auquel vous dites être attachée.

Je ne doute pas, Madame la maire, que vous ayez à cœur d'assumer les responsabilités qui vous incombent avec clairvoyance, et vous prie de croire à l'expression de mes salutations distinguées.

Dominique HOCQUARD
Président de l'ACOP-F

A propos de l'ACOP-F

L'Association des Conseillers d'orientation-Psychologues est une association « loi 1901 » créée en 1931. Depuis sa fondation, elle s'est donnée pour buts et objectifs de rassembler les professionnels de l'orientation scolaire et professionnelle, d'être un lieu d'échanges et de débats, de veiller au respect de la déontologie propre aux professions de la psychologie et du conseil, de défendre les intérêts moraux de la profession et contribuer au développement des services d'information et d'orientation de l'Education nationale, de promouvoir la psychologie et les sciences humaines en faveur de l'éducation et de l'orientation, et d'encourager la recherche dans ces domaines, de valoriser les Centres d'Information et d'Orientation (CIO) en tant que services publics de proximité, d'apporter sa contribution aux questions liées à l'enseignement, la formation, l'orientation, et de développer, en France et au plan international, les relations avec les autres organisations, en particulier avec celles qui rassemblent des psychologues.



